

**REDEVANCES SPECIALES****Grille tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

FORFAITS ANNUELS POUR 52 SEMAINES DE COLLECTE						
FORFAITS PROPOSES	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L
<b>FORFAITS DE BASE / ORUDRES MENAGERE (INCLUANT LA MISE A DISPOSITION D'UN BAC)</b>						
Coût forfait de base pour les zones en C1 <sup>(1)</sup>	276 €	310 €	341 €	394 €	487 €	641 €
Coût forfait de base pour les zones en C2 <sup>(2)</sup>	546 €	609 €	673 €	780 €	956 €	1 254 €
<b>FORFAITS DE BASE : CARTONS (INCLUANT LA MISE A DISPOSITION D'UN BAC)</b>						
Coût forfait de base pour les zones en C 0,5 <sup>(3)</sup>	273 €					
FORFAITS POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES - 40 SEMAINES DE COLLECTE PAR AN						
FORFAITS PROPOSES	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L
<b>FORFAITS DE BASE / ORUDRES MENAGERE (INCLUANT LA MISE A DISPOSITION D'UN BAC)</b>						
Coût forfait de base pour les zones en C1 <sup>(1)</sup>	213 €	241 €	264 €	308 €	381 €	501 €
Coût forfait de base pour les zones en C2 <sup>(2)</sup>	410 €	457 €	504 €	585 €	721 €	945 €
<b>FORFAITS DE BASE : CARTONS (INCLUANT LA MISE A DISPOSITION D'UN BAC)</b>						
Coût forfait de base pour les zones en C 0,5 <sup>(3)</sup>	210 €					
FORFAITS POUR LES ACTIVITES ESTIVALES - 22 SEMAINES DE COLLECTE PAR AN (période début mai à fin septembre)						
FORFAITS PROPOSES	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L
<b>FORFAITS DE BASE / ORUDRES MENAGERE (INCLUANT LA MISE A DISPOSITION D'UN BAC)</b>						
Coût forfait de base pour les zones en C1 <sup>(1)</sup>	122 €	136 €	150 €	176 €	221 €	292 €
Coût forfait de base pour les zones en C2 <sup>(2)</sup>	236 €	262 €	292 €	337 €	417 €	549 €
<b>FORFAITS DE BASE : CARTONS (INCLUANT LA MISE A DISPOSITION D'UN BAC)</b>						
Coût forfait de base pour les zones en C 0,5 <sup>(3)</sup>	116 €					

A titre exceptionnel pour une quantité atteignant la capacité d'une colonne (4 m <sup>3</sup> ) en pour des emplacements bien déterminés Forfait annuel	
Mise en place d'une colonne à verre	243 €
Mise en place d'une colonne à emballage	243 €

Mise en place d'une colonne à papier

243 €

<sup>(1)</sup> : collecte 1 fois / semaine

<sup>(2)</sup> : collecte 2 fois / semaine

<sup>(3)</sup> : collecte toutes les 2 semaines

Au vu de des éléments détaillés ci-dessus,

Le comité syndical, devra après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les nouveaux tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce point.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité syndical*

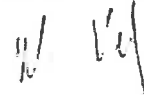
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télé recours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance le 06 décembre 2022

**Le Président,**  
**Xavier DUPONT**

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas VEAUUVY**



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

**Le Président,**  
**Xavier DUPONT**

